

AR Prefecture

016-200050094-20211215-DEL2021151204-DE  
Reçu le 17/12/2021  
Publié le 17/12/2021

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS  
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021**

Le quinze décembre deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme, le 9 décembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : Madame ROCHE Nadine

Séance n°7 du 15/12/2021

Délibération n°DEL2021151204

Objet : demande de subvention au titre du Contrat Local de Santé.

40 délégués  
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 27  
Nombre d'excusés : 6 dont 2 avec pouvoir  
Nombre d'absents : 7

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE**

**Etaient présents** : M. Christian CROIZARD – M. Laurent DANÈDE – M. Franck BONNET – Mme Brigitte FOURÉ – Mme Frédérique MANDIN – Mme Anne-Marie BERNARD – M. GAURON Jean-François - M. Jean-Luc TESSIER – M. Louis ZULIAN – Mme Anne TEILLET – Mme Nadine ROCHE – Mme Agnès BAUDRILLART.

**Etaient excusés avec pouvoir** : M. Renaud COMBAUD pouvoir à Mme FOURÉ - M. Jean-Marie PANTIER pouvoir à Mme BAUDRILLART Agnès.

**Etaient excusés** : M. Jean-Marc DE LUSTRAC – M. BEAU Jacques.

**Etaient absents** : M. RAINETEAU Jean - Mme Véronique LAMAZIÈRE - M. Jean-Guy GUYON - Mme MARIE-BERNARD Dominique.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE**

**Etaient présents** : M. Pascal JOURDAN – M. Thierry BASTIER – Mme DELAHAYE-GABRIEL Pascale - M. Xavier MATHIEU – M. Pierre POUX - M. Fabrice GEOFFROY – M. POINSET Cyril - M. Jean-Claude THOMAS – M. Guy STYNS – Mme Louisa ASHBOLT – Mme Huguette VIEYRES-TEILLET – Mme Christine CREMOUX – Mme Séverine GUILLONNEAU – Mme Isabelle AURICOSTE-TONKA – M. Clauddy SEGUINAR.

**Etaient excusés** : M. Paul FORT – M. Pascal BŒUF.

**Etaient absents** : M. Hubert THOMAS – M. Jean-François JOBIT – Mme BELLANGER Catherine.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ :**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le contrat pluriannuel 2019-2022 en date du 23 juillet 2019,

Monsieur le Président rappelle aux élu(e)s que l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine s'engage sur un maintien de ses dotations financières concernant le poste de coordonnateur de Contrat Local de Santé (CLS) avec la signature du CLS 2<sup>ème</sup> génération 2019-2023. L'ingénierie dédiée à ce projet est indispensable pour la bonne coordination de cet outil au service de la population.

Le Président propose aux élu(e)s de demander une subvention d'un montant de 15 000€ qui permettrait de financer une partie du poste du chargé de mission qui coordonne ce dispositif.

**AR Prefecture**

016-200050094-20211215-DEL2021151204-DE  
Reçu le 17/12/2021  
Publié le 17/12/2021

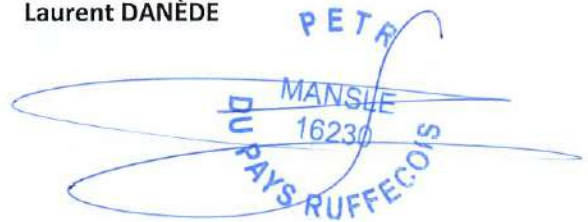
Après avoir pris connaissance de ces informations, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention de 15 000 € au titre du Contrat Local de Santé pour le financement du poste de chargé de mission coordinateur du CLS.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Les crédits correspondants au coût du poste de coordinateur du Contrat Local de Santé seront inscrits au Budget Primitif 2022.

**Certifié exécutoire la présente délibération  
Le Président,**

**Laurent DANÈDE**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.